

HARAR JUGOL, la ville historique fortifiée

Valeur universelle exceptionnelle

Unesco.org

La ville fortifiée de Harar est située dans la partie orientale du pays, sur un plateau encerclé par le désert et la savane et entaillé par de profondes gorges. Les murs ceignant cette ville sacrée musulmane ont été construits entre le XIII^e et XV^e siècles. Harar Jugol, connue comme la quatrième ville la plus sainte de l'Islam, compte 82 mosquées, dont trois datent du Xe siècle, et 102 sanctuaires. Mais l'aspect le plus spectaculaire du patrimoine culturel réside dans la maison harari traditionnelle avec son exceptionnelle conception intérieure. L'impact des traditions africaines et islamiques sur le développement des types de constructions de la ville et de ses plans urbains constitue son caractère particulier et unique.



Harar Jugol, la ville historique fortifiée

Brève synthèse

La ville historique fortifiée de Harar est située dans la partie orientale de l'Éthiopie, à 525 km d'Addis-Abeba, la capitale, sur un plateau entaillé de gorges profondes et entouré par le désert et la savane. Les murs de protection ceignant cette ville sacrée, considérée comme la « quatrième ville sainte » de l'Islam, ont été construits entre les XIII^e et XV^e siècles. Il y avait cinq portes historiques, qui correspondaient aux grandes routes menant à la ville et qui divisaient également celle-ci en cinq quartiers. Cette division n'a toutefois plus de fonction pratique de nos jours. La Porte de Harar, à partir de laquelle cinq rues mènent vers le centre, est de construction récente.

Harar Jugol compte 82 mosquées, dont trois datent du Xe siècle, 102 sanctuaires et bon nombre de demeures traditionnelles, indiennes ou mixtes, avec des décors intérieurs uniques qui sont un des joyaux du patrimoine culturel de Harar. Les traditions africaines et musulmanes ont longtemps marqué le développement de la ville, avec son urbanisme typique, lui donnant un caractère particulier et exceptionnel. L'actuel tracé de la ville suit le modèle urbanistique islamique du XV^e siècle, avec son noyau central occupé par les édifices commerciaux et religieux, et un labyrinthe de ruelles bordées de façades imposantes.

La maison traditionnelle de Harar a une forme architecturale typique, spécifique et originale, différente par sa structure des demeures que l'on rencontre d'ordinaire dans les pays musulmans, même si elle rappelle l'architecture de la Côte arabe. La conception intérieure en est exceptionnelle. A la fin du XIXe siècle, des commerçants indiens se sont fait construire des maisons nouvelles, dotées de vérandas de bois, qui ont donné naissance à un paysage urbain nouveau et ont suscité l'apparition de maisons mixtes indiennes et harari. Leurs qualités architecturales et ornementales font désormais partie du patrimoine culturel de Harar.

Harar a été capitale d'un royaume de 1520 à 1568, est devenue un émirat indépendant au XVIIe siècle, avant d'être intégrée à l'Ethiopie en 1887. De la fin du XVIe siècle jusqu'au XIXe siècle, Harar a été un nœud commercial important entre la côte et les terres de l'intérieur. C'était aussi un centre d'études islamiques.

Aujourd'hui, Harar est la capitale administrative de l'Etat régional national du peuple harari (HPNRS). La ville historique abrite une communauté organisée de manière traditionnelle, formant un ensemble socio-environnemental complexe où chaque élément a un sens symbolique et pratique. Ce qui distingue les Harari, c'est qu'ils ont maintenu leurs traditions culturelles et la qualité de leur artisanat, notamment dans des domaines comme le tissage, la vannerie et la reliure. L'organisation des communautés sur la base de systèmes traditionnels leur a permis de préserver leur héritage social et matériel, et notamment la langue harari.

Critère (i) : La ville historique de Harar Jugol est le lieu d'un important échange de valeurs pour la culture islamique traditionnelle puisque ces valeurs s'expriment dans le développement social et culturel d'une ville située au cœur d'une région par ailleurs chrétienne. Ces influences se sont mêlées à des traditions issues du cœur du continent africain, en particulier de l'Ethiopie du Sud, donnant à son architecture et à son urbanisme une forme tout à fait caractéristique.

Critère (ii) : Harar Jugol offre un témoignage exceptionnel sur les traditions culturelles rattachées aux racines islamiques et africaines. Elle est considérée comme la « quatrième ville sainte » de l'Islam, et fut fondée par un saint missionnaire venu de la péninsule arabique. Bien que place marchande et par conséquent creuset d'influences variées, Harar fut relativement isolée au sein de sa région, d'où une spécificité culturelle qui se manifeste par une structure communautaire et des traditions caractéristiques et toujours vivantes.

Critère (iii) : Harar Jugol offre une illustration remarquable d'un type d'ensemble architectural et urbain qui traduit l'impact des traditions africaines et islamiques sur la conception de types spécifiques de bâtiments. Les constructions et la structure urbaine dans son ensemble reflètent ces traditions, qui donnent un caractère particulier, voire unique, à Harar Jugol.

Critère (iv) : Avec son paysage environnant, Harar Jugol présente un exemple exceptionnel d'un peuplement humain traditionnel en interaction culturelle avec son environnement. La structure sociale et spatiale (afocha), et la langue de la population expriment une relation particulière, voire unique, qui s'est développée avec l'environnement. La relation culturelle et matérielle avec le territoire a été préservée jusqu'à aujourd'hui, même si elle est également fragilisée sous l'effet des changements irréversibles qu'induit la mondialisation.

Intégrité

Le bien inscrit que constitue Harar Jugol comprend une zone centrale de 48 ha délimitée par l'enceinte de la ville et possède toutes les caractéristiques propres à un bien de Valeur universelle exceptionnelle. La zone tampon s'étend sur 800 m au sud et 1700 m à l'est ; elle est resserrée sur le côté ouest, où elle est limitée par la ville nouvelle de Harar. Ce qui est actuellement préoccupant, ce sont les empiètements urbains sur le côté ouest de la ville fortifiée.

Bien qu'une certaine extension urbaine se soit produite en direction des parties ouest et nord, la ville historique demeure intacte dans les parties est et sud-est de l'enceinte fortifiée, où la relation essentielle entre les zones urbaines et rurales a été maintenue.

En dehors des quelques modifications apportées aux XIXe et XXe siècles, notamment avec le remplacement de la mosquée principale par une église orthodoxe, et l'élargissement de la grande rue qui part de la porte ouest, la ville historique a conservé un habitat traditionnel relativement intact.

Cependant, l'intégrité du bien peut être menacée par les tendances nouvelles qui se font jour en faveur d'une modification et d'une modernisation des bâtiments traditionnels, susceptibles alors de subir un changement irréversible. Pour maintenir l'intégrité, des mesures doivent être prises, visant notamment à assurer une surveillance stricte, à veiller à l'application des règlements, à sensibiliser les esprits et à promouvoir chez les habitants des attitudes favorables à la préservation.

Authenticité

Harar Jugol offre un rare exemple de ville historique relativement bien préservée qui a conservé jusqu'à aujourd'hui ses traditions, son tissu urbain et un riche patrimoine culturel musulman. C'est une des villes saintes de l'Islam en Afrique, et la capitale d'une région minoritaire au sein de l'Ethiopie chrétienne. La ville historique est matériellement circonscrite et bien définie par sa muraille du XVIe siècle, et son environnement a été maintenu sur ses côtés est et sud-est. Cependant, des interventions malencontreuses comme le revêtement de façades par un enduit de plâtre, le remplacement de portes de bois par des portes métalliques, l'utilisation de matériaux non traditionnels et les impacts visuels tels qu'antennes de télévision, ont petit à petit nui à l'authenticité du tissu urbain. Les directives en matière d'interventions doivent être appliquées et portées à la connaissance des habitants pour que l'authenticité du bien n'ait plus à souffrir de pareils impacts.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Harar est officiellement inscrite sur la Liste du patrimoine national éthiopien depuis 1974. Le dispositif juridique qui protège le bien est notamment constitué par la « loi de conservation du patrimoine de l'Etat régional national du peuple harari » (janvier 2000), la « loi portant création du Bureau fédéral de conservation du patrimoine de Harar » (N° 21/1992) et la loi fédérale N° 209/2000 sur « l'étude et la conservation du patrimoine culturel ». De plus, quatre niveaux de protection ont été définis concernant ce bien dans le plan de gestion : principaux monuments, bâtiments historiques importants, tissu urbain contextuel et constructions « hors contexte ».

Créé en 1976, le Centre d'étude et de conservation du patrimoine culturel (ARCCCH) est chargé de procéder à l'inventaire et à la définition des politiques de conservation, d'apporter un appui aux travaux de restauration et de prendre des décisions en matière de subventions et de permis. Ce sont les autorités locales et le Kebele qui ont la charge d'administrer ces affaires. Le Bureau de conservation du patrimoine de Harar Jugol (JHCO), créé en 2003, comporte un comité de gestion et assure la liaison entre le Conseil de Harar, relevant de l'Assemblée générale de l'Etat régional national du peuple harari, et les représentants d'instances administratives et sociales de Harar Jugol. Le financement vient essentiellement du gouvernement. Une coopération est cependant en place entre les autorités locales, le Service de soutien au développement urbain et l'Agence allemande de coopération technique.

Le Plan directeur urbain et le Système d'information géographique (SIG) qui établit l'inventaire des structures historiques offrent des outils d'aide à la prise de décisions en ce qui concerne ce bien. Le Plan directeur a pour principaux objectifs de préserver le patrimoine historique, d'améliorer les conditions de vie des habitants et d'encourager le tourisme en même temps que de préserver le paysage agricole dans la zone tampon. Par des initiatives de gestion et de conservation, on veille notamment à faire appliquer les règles qui s'appliquent en matière de travaux de construction, de développement des infrastructures, de gestion des déchets, d'entretien et de conservation des bâtiments historiques, ainsi que de préservation de l'environnement. La gestion de Harar Jugol devra répondre aux défis que pose le délicat équilibre à trouver entre, d'une part, la nécessité de conserver un patrimoine culturel et des valeurs culturelles et, d'autre part, l'amélioration à apporter à la qualité de vie et le développement durable.